Département de HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de BONNEVILLE
Canton de CHAMONIX
Commune de
VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	6
Votants	6
procuration	1
'	

L'an deux mil vingt-trois vendredi 8 décembre 2023, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 4 décembre 2023

<u>Objet</u>	
 N° 23/09/04	
	1
and the state of t	

Présents

Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Madame Maryvonne

ALVARD

Représentés

Monsieur François COUTAGNE donne pouvoir à Madame

Dominique ANCEY

Absents excusés

Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET et

Monsieur François COUTAGNE

Secrétaire de séance

Madame Maryvonne ALVARD

Décision modificative n°3

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les crédits prévus lors du vote du budget primitif du budget principal aux comptes :

- Natures 1331, 1332 et 1338 / chapitre 13
- Natures 1341, 1342 et 1348 / chapitre 13
- Nature 1641 / chapitre 16

Budget Principal

Sont insuffisants pour assurer l'annulation sur exercices antérieurs de subventions imputées sur des comptes erronés et pour la réimputation de ces dernières, ainsi que pour la part de capital des emprunts due pour la dernière échéance de l'exercice 2023.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal, Vu la délibération n°23/03/12 du 21 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023,

Vu la délibération n°23/05/11 du 14 juin 2023 adoptant la décision modificative n°1,

Vu la délibération n°23/06/13 du 28 août 2023 adoptant la décision modificative n°2,

Considérant que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses pour des opérations réelles,

Considérant que cette situation nécessite d'apporter une modification aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres budgétaires,

Considérant le projet de décision modificative n°3 pour l'exercice 2023 du budget principal,

Il convient de procéder aux modifications de crédits comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET PRIMITIF + DECISIONS MODIFCATIVES	MONTANT DECISION MODIFICATIVE	MONTANT DEFINITIF		
INVESTISSEMENT DÉPENSES							
13	1331	Dotation d'équipem ent des territoires ruraux	0,00 €	182 693.00€	182 693.00€		
13	1332	Amendes de police	0,00€	47 100.00€	47 100.00€		
13	1338	Autres	0,00€	94 000.00€	94 000.00€		
16	1641	Emprunts et dettes assimilées	110 545.15€	23 726.47€	134 271.62€		
23	231	Immobilisa tions en cours	1 360 474.35€	-23 726.47€	1 336 747.88€		
	TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES			323 793.00 €			

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET PRIMITIF+ DECISIONS MODIFCATIVE S	MONTANT DECISION MODIFICATIVE	MONTANT DEFINITIF	
INVESTISSEMENT RECETTES						
13	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00€	182 693.00€	182 693.00€	
13	1342	Amendes de police	0,00€	47 100.00€	47 100.00€	
13	1348	Autres	0,00€	94 000.00€	94 000.00€	
	TOTA	L INVESTISSEMEN	IT RECETTES	323 793.00€		

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- ➤ APPROUVE la décision budgétaire modificative n°03 du budget principal pour l'exercice 2023,
- > AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°03.

Ainsi fait et délibéré, Au registre suivent les signatures, Pour extrait conforme, La secrétaire de séance, Maryvonne ALVARD

Acte certifie exécutoire le : Télétransmis en Préfecture le :

Notifié ou publié le :

Le Maire, Jérémy VALLAS

La présente délibération est transmise à : Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville

Madame le Trésorier de Sallanches

